



BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Je souhaite : ADHÉRER AU SNEPAP-FSU à dater du (1)
 RENOUVELER MON ADHÉSION

NOM :

Prénom :

Direction interrégionale de :

Lieu d'affectation :

Corps d'appartenance :

Grade :

Adresse complète pour la réception des publications :

Code Postal :

Ville :

Adresse Mail :

@

Je souhaite recevoir le magazine POUR de la FSU :

Par courrier

Par abonnement numérique

à l'adresse Mail suivante (si différente de celle ci-dessus)

@

Renseignements facultatifs, mes coordonnées personnelles :

Téléphone :

Ces coordonnées peuvent être diffusées aux autres membres du syndicat :

OUI

NON

Ma cotisation annuelle est déterminée selon le barème ci-joint, en fonction de mon indice majoré ou de mon salaire brut :

Indice majoré (ou salaire brut) au 01/01/23:

Montant de la cotisation :

Temps partiel :

Je règle ma cotisation :

En 1 versement par chèque. A envoyer à l'adresse suivante : SNEPAP-FSU – 12-14, rue Charles Fourier – 75013 PARIS

Par prélèvement automatique en 4 fois maximum par an (selon la date d'adhésion) : les 1^{ers} des mois de février, avril, juillet et octobre. (Le nombre de prélèvements n'est pas au choix).

Veuillez compléter le mandat de prélèvement ci-dessous et joindre un Relevé d'Identité bancaire IBAN.

ATTENTION : Le renouvellement pour les années suivantes est automatique. Vous pouvez annuler chaque année le mandat de prélèvement par simple lettre au trésorier national avant le 15 décembre.

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au SNEPAP-FSU d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées à la Fédération Syndicale Unitaire. Elles ne peuvent pas être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

(1) Date du premier jour du mois pour lequel la première cotisation est versée.

Date :

Signature :

✂.....

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNEPAP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vore banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEPAP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, et sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat seront expliqués dans un document que vous pouvez obtenir de votre banque.

**IDENTIFIANT CREANCIER
SEPA**

489641

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Monsieur Madame

Nom, Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

IBAN (INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER)

BIC (CODE INTERNATIONAL D'IDENTIFICATION BANQUE)

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire IBAN

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNEPAP-FSU

12-14 rue Charles Fourier

75013 PARIS

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

Paiement récurrent

Date du mandat :

À :

Signature :

ADHÉREZ AU SNEPAP-FSU !

INFORMATIONS GENERALES

- **Une opportunité pour tous quant au coût réel de l'adhésion :**

Pour les adhérents ayant choisi une déclaration fiscale (imposition du revenu) aux frais réels, **le montant de la cotisation peut être intégré dans ces frais.**

Pour tous les autres adhérents (**imposables et non-imposables**), un **crédit d'impôt est accordé, à hauteur de 66% du montant de la cotisation versée, dans la limite de 1% du revenu.** Exemple : **Pour 98 euros de cotisation payée, 64,68 € d'économisés, et coût net de la cotisation : 33,32 € !** Afin de bénéficier de ce crédit d'impôt, une attestation, à joindre à la déclaration d'imposition, vous sera adressée au printemps de l'année suivant l'adhésion.

- **Comment adhérer au SNEPAP-FSU ?**

- 1) Trouver le montant de ta cotisation à l'aide du barème et de ta fiche de paie (à l'indice majoré ou au salaire brut correspond une cotisation)
- 2) Compléter le bulletin d'adhésion.
- 3) Pour le paiement en une fois, joindre un chèque à l'ordre du SNEPAP-FSU ou pour le paiement échelonné joindre un RIB IBAN et compléter soigneusement le mandat de prélèvement SEPA en prenant soin de le dater et de le signer.
- 4) Adresser le tout au trésorier national : SNEPAP-FSU – 12-14, rue Charles Fourier – 75013 PARIS

- **Pourquoi une cotisation ?**

La cotisation est au service du mandat syndical du SNEPAP-FSU. Elle est de très loin la plus grande source de revenus du syndicat et permet de couvrir ses charges : déplacement, communication, commission, fonctionnement des instances du syndicat, CAP, presse, courrier, logistique...

Pour toute autre information tu peux contacter le trésorier de votre région ou le trésorier national par mail : snepap@fsu.fr

Grille de cotisation

	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15
Indice Majoré	ELEVE et STAGIAIRE de tous corps	313 à 338	339 à 415	416 à 448	448 à 480	481 à 533	534 à 553	554 à 604	604 à 645	646 à 685	686 à 722	723 à 760	761 à 798	799 à 830	> 831
Cotisation en euros	30	75	90	120	153	175	190	212	236	250	266	281	301	321	350

- **Pour les personnels titulaires :**

La cotisation des agents à temps partiel : elle est calculée au prorata du temps de travail effectué au 1^{er} janvier (ex : à 80% ETP correspond une cotisation à 80% du montant correspondant à l'IM.).

La cotisation de l'agent retraité, en congé parental ou ayant exercé au sein des services pénitentiaires ou des services judiciaires est fixée à 30 euros.

- **Les agents contractuels cotisent suivant leur situation salariale :**

Salaire brut mensuel	< 1800	1801 à 2250	2251 à 2650	2651 à 3000	> 3000
Cotisation en euro	67	82	118	153	192